

vert. Il se l'enfonce sur les oreilles pour ne pas entendre et sur les yeux pour ne pas voir. Malheureusement, la bouche continue de fonctionner lors de ses innombrables voyages sur son épandeuze à fumier.

Un bon exemple de tromperie s'est produit l'autre jour, lorsqu'il accusait les conservateurs, au réseau CTV, de retarder l'adoption du projet de loi C-653, présenté par le député de Lambton-Middlesex (M. Ferguson). Ce projet de loi vise à fournir aux fermiers une méthode simple et peu coûteuse pour réorganiser leurs affaires lorsqu'ils n'ont pas assez d'argent pour honorer leurs échéances. Le ministre a dit que nous en retardions l'adoption. C'est un mensonge, et si c'était un mensonge, alors le ministre est un menteur.

Le président suppléant (M. Blaker): Pour que les choses se fassent dans l'ordre, il serait préférable, avant de me prononcer, que je donne la parole à un député qui trouve à redire à ces termes.

M. Ferguson: Monsieur le Président, si on relit dans le *hansard* les échanges qui ont eu lieu entre les leaders parlementaires il y a eu une semaine mardi, il est évident que le leader parlementaire de l'opposition officielle (M. Lewis) a demandé plus de temps pour consulter son caucus avant de décider si le bill sera adopté rapidement en deuxième lecture et renvoyé au comité. Dans ces circonstances, je m'élève donc contre le mot qui a été employé. Je demande au député de se rétracter.

● (1230)

Le président suppléant (M. Blaker): Premièrement, je me demande parfois s'il appartient à la présidence d'intervenir quand des expressions antiréglementaires sont employés ou si la présidence ne doit pas plutôt attendre que quelqu'un proteste. C'est la raison pour laquelle j'ai laissé passer le terme «hypocrite» qui n'est pas parlementaire. Mais je crois que nous devons être sur nos gardes quand nous entendons un député en traiter un autre de menteur et l'accuser d'avoir menti. Je demanderai donc au député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway) d'avoir l'obligeance de se rétracter.

M. Greenaway: Je retire mon affirmation qu'il est peut-être un menteur, mais je pense que c'est un hypocrite.

Le président suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Encore une fois, si le député désire que je vérifie, je vais le faire, mais je crois que le député peut se fier à ma mémoire quand je dis que le terme «hypocrite» n'est pas acceptable. Je pourrais peut-être le prier encore une fois d'avoir l'amabilité de se rétracter.

M. Greenaway: C'est de l'hypocrisie de sa part, monsieur le Président. Tout le monde le sait.

M. Daudlin: J'invoque le Règlement. Monsieur le Président, le député n'ignore sûrement pas que, selon la coutume à la Chambre, si la présidence déclare qu'une expression ou un terme n'est pas parlementaire, il n'y a pas à s'expliquer ou à maintenir le terme de façon détournée; il n'y a qu'à se rétracter de bonne grâce. La présidence a laissé entendre que le terme «hypocrite» ou l'expression «être hypocrite» n'est ni acceptable ni parlementaire. Je demande au député de se rétracter, comme on s'attendrait que n'importe quel député le fasse. S'il veut remplacer ces termes par d'autres qui se conformeraient à la pratique parlementaire, parfait. Mais je crois que la conduite à tenir est de retirer ce qu'il a dit, et je lui demande, par votre entremise, monsieur le Président, de s'exécuter.

Impôt sur le revenu—Loi

Le président suppléant (M. Blaker): Je ne peux rien ajouter d'autre pour la gouverne des députés. Lorsque j'ai fait observer au député de Cariboo-Chilcotin que certains termes n'étaient pas acceptables, il m'a semblé disposé à restreindre son langage dans les limites qui sont acceptables. Je ne veux pas revenir trop souvent là-dessus. Le député vient d'employer différemment les mêmes termes. Je répète que s'il insiste, je vais consulter les textes qui font autorité pour voir si ces termes sont bien antiréglementaires. Mais il peut aussi se fier à ma mémoire quand je dis que le terme n'est pas parlementaire, et je dois alors le prier de se rétracter.

M. Greenaway: Quel ministre de l'Agriculture, monsieur le Président, laisserait les agriculteurs perdre leur exploitation, sans même...

Une voix: Expulsez-le de la Chambre.

M. Ouellet: Je fais appel au Règlement. C'est clair, le député n'a qu'un mot à dire. Il peut dire qu'il se rétracte ou refuser de le faire. Il n'a pas besoin de faire un long discours pour dire ce qu'il pense d'un autre député.

Je me rends bien compte que cela peut sembler pénible au député, mais par pure courtoisie et pour le maintien de l'ordre à la Chambre des communes, il devrait dire tout simplement sans ambages que ses paroles ont dépassé sa pensée et il devrait retirer ce terme et poursuivre son discours. Il est toutefois évident qu'on lui laisse une seule possibilité, celle de retirer sa remarque, sinon, la situation se détériorera. Pour maintenir l'ordre à la Chambre, nous n'admettons pas que certains députés soient impolis à l'égard d'autres députés.

Le président suppléant (M. Blaker): Le député de Cariboo-Chilcotin se rend sans doute compte que j'essaie par tous les moyens, de la façon la plus agréable possible, de mettre un terme à cet incident. La présidence en est toutefois arrivée au stade où elle a la responsabilité de faire respecter le Règlement, surtout si certains députés le demandent.

J'ai écouté le discours du député et il est évident que certains problèmes qu'il a soulevés l'irritent beaucoup. Il nous arrive parfois de laisser échapper ce genre d'expressions dans un mouvement de colère, et je m'attends à ce que ces propos soient retirés après un bref examen. Par conséquent, je demande au député d'avoir l'obligeance de retirer le terme «hypocritical» également.

M. Greenaway: Monsieur le Président, je n'ai absolument aucune objection à retirer le terme «menteur». Je ne savais toutefois pas que les termes «hypocrite» ou «hypocritical» étaient antiparlementaires. J'aurais dû consulter le *Beauchesnes*, je le sais. Je suis convaincu en fait que le ministre de l'Agriculture est un hypocrite, et je ne retirerai pas ce terme.

Une voix: Mettez-le à la porte. Jetez-le dehors.

Le président suppléant (M. Blaker): C'est ce qu'il faut faire dans ce cas-ci. Je tiens à signaler au député...

M. Fisher: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Oui, je connais le député de Cariboo-Chilcotin. J'ai passé un certain temps en sa compagnie et je sais que c'est un homme sincère. Je l'exhorte une dernière fois à songer que des arguments énergiques et des preuves sont probablement préférables au manque de politesse ou à l'intransigeance. Si cela peut